

Comité consultatif sur l’accessibilité (Municipalité de Russell)
Rapport annuel 2025 des indicateurs de performance clés (ou “KPI”)

Objectif du comité (Mandat)	KPI	2024	2025	Détails	Défis et obstacles	Prochaines étapes et opportunités
1. En ce qui a trait à la Loi sur l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario (LAPHO) ou à d’autres lois fédérales ou provinciales, et en ce qui concerne l’infrastructure ou les locaux municipaux, fournir des conseils et des recommandations spécifiques au Conseil concernant les plans, les mesures, les politiques, les pratiques ou les programmes d’accessibilité de la municipalité.	1A - Nombre de recommandations ou motions soumises au Conseil par année.	2	3	• 2024-01 - Programme Nouvelles Frontières • 2024-02 - Plan d’accessibilité • 2025-01 - Révision des IPC (KPI) • 2025-02 - Allocation budgétaire annuelle pour le comité • 2025-03 - Toilettes portables accessibles	Rapport de suivi sur les résultats concrets obtenus à la suite de l’adoption des recommandations.	• 1A - Collaborer avec le personnel pour recueillir ces renseignements et les rapporter au comité (annuellement). • Possibilité d’inviter des membres du personnel à présenter lors des réunions du comité.
1. En ce qui a trait à la Loi sur l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario (LAPHO) ou à d’autres lois fédérales ou provinciales, et en ce qui concerne l’infrastructure ou les locaux municipaux, fournir des conseils et des recommandations spécifiques au Conseil concernant les plans, les mesures, les politiques, les pratiques ou les programmes d’accessibilité de la municipalité.	1B - Nombre de révisions de plans effectuées annuellement par le comité pour des projets municipaux.	29	33	• En 2025, le comité a révisé la définition et les critères des demandes qui seraient examinées par ses membres à l’avenir. • Le comité concentrera ses efforts sur l’examen des demandes de projets dans les villages d’Embrun et de Russell. • Les plans d’aménagement des projets du parc industriel 417 ne seront plus examinés.	1) Le volume important de plans de site et autres demandes à examiner. 2) Les délais impartis pour chaque examen. 3) Le manque de formations en interprétation pour les nouveaux membres. 4) On ne sait pas clairement dans quelle mesure les observations ont été prises en compte dans les demandes.	• 1B - Élaborer un guide décrivant les responsabilités législatives du Comité. • Possibilité d’inclure des ormatons pour les membres.
1. En ce qui a trait à la Loi sur l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario (LAPHO) ou à d’autres lois fédérales ou provinciales, et en ce qui concerne l’infrastructure ou les locaux municipaux, fournir des conseils et des recommandations spécifiques au Conseil concernant les plans, les mesures, les politiques, les pratiques ou les programmes d’accessibilité de la municipalité.	1C -% des projets municipaux examinés par le comité pour conformité à la LAPHO.	N/A	1	• Cet indicateur de performance clé (ICP) a été adopté par le Comité en 2025, mais ce dernier a déjà effectué dans le passé des évaluations d’accessibilité de l’Hôtel de Ville. La dernière évaluation remonte à 2015. • À noter : À la demande d’un élève du secondaire et dans le cadre d’un projet scolaire, une visite guidée a été organisée le 27 janvier 2025.	Planification. Explication : Notre comité se réunit habituellement en soirée (18 h30) et nos membres ont des obligations professionnelles en journée.	• 1C - Examen de l’accessibilité du complexe récréatif et de l’hôtel de ville. • Possibilité d’effectuer des examens de toutes les installations municipales pendant la durée du mandat du comité et conjointement avec d’autres comités.

Objectif du comité (Mandat)	KPI	2024	2025	Détails	Défis et obstacles	Prochaines étapes et opportunités
1. En ce qui a trait à la Loi sur l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario (LAPHO) ou à d’autres lois fédérales ou provinciales, et en ce qui concerne l’infrastructure ou les locaux municipaux, fournir des conseils et des recommandations spécifiques au Conseil concernant les plans, les mesures, les politiques, les pratiques ou les programmes d’accessibilité de la municipalité.	1D - Nombre de politiques, plans ou procédures municipaux examinés avec rétroaction sur l’accessibilité.	2	2	• 2024 : Plan d’accessibilité municipal et plan d’accessibilité pour les élections municipales. • 2025 (en cours) : Politique d’accessibilité et procédure de rétroaction sur les obstacles à l’accessibilité.	1) Ressources humaines 2) Il n’existe actuellement aucun outil permettant de documenter ou de suivre les documents municipaux qui devraient être ou ont été examinés par le Comité.	• 1D - Élaborer un outil de suivi des activités du comité pour la durée du mandat de quatre ans. • Possibilité d’aligner les objectifs sur les indicateurs clés de rendement (KPI).
2. Offrir un forum aux personnes handicapées pour qu’elles puissent soulever les questions et les préoccupations relatives à l’accessibilité dans la municipalité et, dans la mesure du possible, consulter d’autres intervenants afin de saisir et de communiquer les nouveaux enjeux au conseil et à l’administration de la municipalité.	2A - Nombre d’obstacles identifiés et corrigés chaque année dans les espaces publics (physiques, neurologiques, psychologiques, technologiques, informationnels).	1	0	• Cet indicateur de performance clé a été adopté par le Comité en 2025, ce qui signifie que les obstacles abordés les années précédentes l’ont été par le biais de recommandations au Conseil (obstacle organisationnel traité par la recommandation 2024-01 – Programme Nouvelle Frontière). • Les discussions visant à déterminer les types d’obstacles qui seront examinés par ce comité à chaque mandat sont en cours et pourraient être adoptés lors des prochaines réunions du comité.	Participation du public Explication : Discussions portant non seulement sur les moyens et les lieux pour atteindre les résidents, mais aussi sur la méthode de communication la plus efficace.	• 2A - Rencontrer des aînés, des personnes handicapées ou des groupes communautaires pertinents afin de recueillir des témoignages et des rapports (photos, vidéos, présentations PowerPoint ou autres formats). • Possibilité d’organiser annuellement une consultation publique sur ce sujet (Obstacles rencontrés par les résidents).
3. Conseiller le conseil et coordonner la diffusion de l’information aux résidents concernant le travail du comité consultatif et soutenir l’amélioration de la sensibilisation de la communauté aux questions touchant les personnes handicapées.	3A - Nombre de campagnes de sensibilisation ou événements soutenus par année; taux de participation ou portée (médias sociaux, participation aux événements).	2	1	• En 2024, le comité a participé à deux événements dans la municipalité : un tournoi de hockey d’exhibition avec les Capital City Condors et une démonstration de rugby en fauteuil roulant. • En 2025, le comité était représenté à l’événement «Rendez-vous sur la rue Main » de la municipalité, qui a eu lieu le 15 juillet 2025.	Dynamisme et implication du personnel et des organismes communautaires.	• 3A_1 - Organiser des rencontres avec le personnel afin de planifier des événements réguliers et accessibles dans la municipalité. • 3A_2 - Organiser des rencontres avec les organismes communautaires. • Possibilités de collaboration.

Objectif du comité (Mandat)	KPI	2024	2025	Détails	Défis et obstacles	Prochaines étapes et opportunités
4. Communiquer, coordonner les ajustements nécessaires avec les autres comités pour assurer l'intégration des efforts entre les mandats des comités.	4A - Nombre de réunions conjointes et consultations tenues avec les aînés, les personnes handicapées ou les groupes communautaires pertinents.	0	1	• Une réunion conjointe a eu lieu avec le Comité consultatif des aînés en mars 2025. • Une autre réunion conjointe avec les Comités consultatifs des aînés et des adolescents a été proposée en août, mais n'a pas pu se tenir faute de quorum aux dates prévues.	Planification. Explicaion : Plus le nombre de comités ou de membres impliqués est élevé, plus il devient difficile de trouver une date et une heure permettant la présence du quorum.	• 4A - Les dates des réunions conjointes pourraient être fixées l'année précédente.
5. Développer des indicateurs clés de performance (ICP) qui mesurent et évaluent le succès des efforts du comité en ce qui concerne les résidents et la communauté au sens large.	5A - Revoir au moins une fois par mandat.	0	1	• Les indicateurs de performance clé (ou "KPI") actuels du comité ont été adoptés le 4 juin 2025. • Les KPI précédents avaient été adoptés le 17 mai 2023.	1) Obligations de déclaration liées au plan d'accessibilité de la municipalité. 2) Format de déclaration en cours d'élaboration.	• 5A - Les indicateurs de performance clés (ou "KPI") doivent être révisés au moins une fois par mandat du comité. • Opportunité : Amélioration continue d'une année à l'autre.